

LIVRE BLANC

L'ÉCONOMIE SOCIALE... REPRENDRE L'INITIATIVE

Propositions pour faire de l'économie sociale
un pilier de l'Union européenne



SOCIAL ECONOMY EUROPE

LA PLATEFORME DE RÉFÉRENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EUROPÉENNE

Social Economy Europe a été créée en Novembre 2000, en tant que Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations, la CEP-CMAF, avec pour objectif essentiel d'établir un dialogue permanent avec les institutions européennes. En janvier 2008, la CEP-CMAF a changé sa dénomination pour « Social Economy Europe ».

Social Economy Europe fonctionne dans des domaines d'intérêt commun pour ses membres et agit, en conformité avec le principe de subsidiarité, pour assurer la valeur ajoutée des actions de l'organisation.

L'ensemble des acteurs de l'économie sociale, et particulièrement ceux appelés les « familles » (les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations), les institutions paritaires et les entreprises sociales partagent des valeurs et des caractéristiques communes qui leur confèrent une forte identité européenne et les distinguent des sociétés de capitaux :

1. Des entités de personnes qui développent une activité dans le but principal de satisfaire aux besoins des personnes, plutôt que de rémunérer des investisseurs capitalistes, avec une primauté de la personne et de l'objet social sur le capital ;
2. L'adhésion volontaire et ouverte ;
3. La gouvernance démocratique ;
4. La conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, encore renforcée par un ancrage territorial fort ;
5. La défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ;
6. L'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ;
7. L'affectation de l'essentiel des excédents à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

L'économie sociale est présente dans tous les secteurs d'activités : les services sociaux, les soins de santé, l'assurance, la banque, l'agriculture, les énergies renouvelables, le recyclage, le logement, l'éducation, le tourisme, la culture, le sport, etc.

Les missions de Social Economy Europe sont de :

- promouvoir les intérêts économiques et sociaux des entreprises et des organisations de l'économie sociale en Europe ;
- promouvoir le rôle et les valeurs des entreprises et des organisations de l'économie sociale en Europe ;
- renforcer la reconnaissance institutionnelle, politique, sociale et juridique des entreprises et des organisations de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, fondations, associations, les institutions paritaires et nouvelles formes comme les entreprises sociales).

MIEUX APPRÉHENDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SA VALEUR AJOUTÉE POUR L'EUROPE

Selon le Parlement européen, l'économie sociale est un des piliers du modèle social européen¹ et « joue un rôle essentiel dans l'économie européenne en alliant rentabilité et solidarité, en créant des emplois de qualité, en renforçant la cohésion sociale, économique et territoriale, en générant du capital social, en promouvant la citoyenneté active, la solidarité et une forme d'économie dotée de valeurs démocratiques, qui place l'être humain au premier plan et soutient le développement durable et l'innovation sociale, environnementale et technologique »².

Selon la Commission européenne³, les entreprises d'économie sociale représentent 2 millions d'entreprises (c'est-à-dire 10 % de toutes les entreprises européennes). Elles emploient plus de 14,5 millions d'Européens, soit quelque 6,5 % de la population active de l'UE⁴.

L'économie sociale doit être intégrée dans la mise en œuvre des politiques européennes, son modèle de gestion de l'entreprise repose sur des caractéristiques qui donnent une place centrale à la démocratie participative, à la répartition équitable des excédents et au réinvestissement dans l'intérêt des membres et de la société.

L'économie sociale est bien plus qu'une variable d'ajustement de l'économie capitaliste, elle peut être qualifiée par l'adverbe « autrement » c'est-à-dire :

- Produire autrement ;
- Entreprendre autrement ;
- Gérer autrement ;
- Consommer autrement.

Afin de soutenir cette approche et ce positionnement particulier de l'économie sociale, les entreprises de l'économie sociale considèrent qu'une économie plurielle est indispensable pour le fonctionnement du marché et qu'il faut travailler pour créer un modèle économique différent basé sur un nouveau modèle entrepreneurial plus transparent, durable et, en fin de compte, plus responsable.

En plaçant l'efficacité économique au service de l'objectif social, l'économie sociale crée une véritable interdépendance entre l'économique et le social et non une subordination de l'un vis-à-vis de l'autre. De part la diversité de ses activités, l'économie sociale démontre que modèle économique pérenne et finalité sociale peuvent aller de pair.

1 Résolution du Parlement européen sur « Un modèle social européen pour l'avenir », in www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0340+0+DOC+XML+V0//FR

2 Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale, in <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P6-TA-2009-0062+0+DOC+PDF+V0//FR>

3 http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/social-economy/index_en.htm

4 <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>

Basée sur un mode de fonctionnement différent de celui des entreprises de capitaux dans la mesure où l'économie sociale pose comme principe la primauté de la personne et de l'objectif social sur le capital, l'économie sociale occupe une place importante et croissante dans l'économie de marché avec laquelle elle s'articule et coexiste.

Elle offre un paradigme économique profondément en harmonie avec les valeurs fondatrices du modèle social européen, en renforçant les considérations sociétales et la dimension sociale face à des logiques de maximisation individuelle des profits.

POUR UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE...

1. Par ce Livre blanc, les entreprises et les organisations de l'économie sociale proposent un ensemble d'actions envisageables au niveau européen pour soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale.

2. Social Economy Europe et ses membres souhaitent interpeller les différentes institutions européennes et les États Membres sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux entreprises de l'économie sociale, attention qui doit se traduire par une politique volontariste, constructive, ambitieuse, à la hauteur de l'importance que représente l'économie sociale à l'échelle européenne.

3. Le développement économique de l'Europe est indissociable de son développement social, dans ce sens les entreprises de l'économie sociale ont souvent été précurseurs dans de nombreux domaines tels que la santé, le social, l'environnement, l'insertion socioprofessionnelle, l'assurance... Ainsi, s'engager pour l'économie sociale c'est soutenir l'innovation et le renouveau européen.

Dans un monde en mutation, l'économie sociale est porteuse d'un projet de société fondé sur la solidarité et la démocratie, pour lequel les actions citoyennes sont au cœur de ses activités.

I.
L'ÉCONOMIE
SOCIALE AU
CŒUR DES
ENJEUX
EUROPÉENS

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'UNION EUROPÉENNE

QUELLE EST LA RÉALITÉ POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

Les institutions européennes ont reconnu depuis longtemps la contribution de l'économie sociale au développement économique et social de l'Union européenne. Depuis l'année 2000, la Commission, le Parlement européen, le Comité Economique et Social Européen et le Comité des Régions ont adopté plus de 200 textes qui mettent en exergue la contribution de l'économie sociale à l'emploi, à l'esprit d'entreprises, à l'inclusion sociale, aux services financiers, au développement rural et local ou à la cohésion sociale, parmi d'autres priorités.

Ainsi, l'Union européenne, et la Commission en particulier, a lancé en octobre 2011 l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social (IES) visant la construction d'un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociale. Entrepreneuriat social et innovation sociale ont toutes deux gagné en visibilité.

De même, le Parlement européen a mené plusieurs actions en faveur de l'économie sociale, notamment par l'adoption de résolutions (non-contraignantes), au sein desquelles figurent des textes relatifs aux organisations dites « statutaires » de l'économie sociale : les deux rapports Toia⁵, le premier sur l'économie sociale et le second sur la contribution des coopératives à la sortie de crise (février 2013) et, les rapports ayant trait aux statuts de la mutualité européenne (mars 2013) et de la fondation européenne (juillet 2013).

Les avancées de la précédente législature ont été importantes mais limitées, elles ont donné un éclairage nouveau à l'entrepreneuriat social⁶. Mais, l'économie sociale est une réalité plus vaste et plus riche qui rassemble des entreprises et des organisations dans les domaines des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations ainsi que, plus récemment des entreprises sociales. Ces acteurs sont mobilisés et ont besoin de reconnaissance de la part des institutions pour soutenir, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, le triple objectif de croissance « intelligente, durable et inclusive » comme demandé par le Comité Economique et Social Européen⁷.

5 Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale (2008/2250(INI)), Considérant K, 19 février 2009 et Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 2 juillet 2013 sur la contribution des coopératives à la sortie de la crise (2012/2321(INI)).

6 Voir définition d'économie sociale dans le document de la Commission européenne « Économie sociale et entrepreneuriat social Guide de l'Europe sociale | Volume 4 ».

7 Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive », 2014.

La nouvelle législature est marquée par plusieurs signes positifs pour la poursuite du développement de l'économie sociale au niveau européen :

- La reconduction de l'Intergroupe « Économie sociale » du Parlement européen : En décembre 2014, avec le soutien de 80 parlementaires européens issus de six groupes politiques, le Parlement européen a reconduit pour cinq ans l'Intergroupe « Économie Sociale » ;
- La mobilisation du Comité Économique et Social Européen (CESE) auquel il a été demandé par le précédent commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, de tenir le rôle de chef de file et de présenter ses recommandations à la nouvelle Commission ;
- L'action des présidences successives :
 - La présidence italienne a accordé une attention particulière à l'économie sociale, en organisant une conférence à Rome, en novembre 2014, à laquelle participait le CESE,
 - À l'occasion de sa présidence du second semestre 2015, le Luxembourg prévoit de mettre la dimension sociale au centre des préoccupations politiques et donner une place importante à l'économie sociale et solidaire sur l'agenda européen.

Cependant, la Commission nouvellement investie est jusqu'à présent restée muette sur la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre pour promouvoir l'économie sociale et les entreprises sociales, ne mentionnant aucun élément quant à une initiative éventuelle consacrée à l'économie sociale dans son programme de travail pour 2015. Pour Social Economy Europe, cette stratégie devrait reposer sur un plan d'action européen pour l'économie sociale qui permettrait à celle-ci de participer et de contribuer aux politiques de l'Union visant des objectifs majeurs comme : la création d'emploi de qualité, la promotion de l'entrepreneuriat, la cohésion sociale, le développement territorial, l'insertion et, plus largement, le développement économique. Cette stratégie requiert également la mise en place d'une feuille de route claire pour faire aboutir des statuts européens pour toutes les familles de l'économie sociale et ce, afin de leur permettre d'opérer sur le marché intérieur sur un pied d'égalité avec les autres formes d'entreprise et selon leurs spécificités.

Si le nouvel organigramme de la Commission européenne inclut l'économie sociale en tant que « **Clusters, Economie Sociale et Entrepreneuriat** », il reste cependant à traduire cette prise en compte par un contenu concret pour les acteurs.

Ce travail doit être soutenu par les travaux du Groupe d'Experts de l'Entrepreneuriat Social auprès de la Commission européenne (GECES) qui vient de renouveler sa composante « experts privés ».

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU CARREFOUR DES CONCEPTS

L'économie sociale se manifeste à travers une richesse d'initiatives qui intègrent des critères éthiques aux dimensions multiples (économique, sociale, politique et sociétale, écologique, territoriale) tout au long de la chaîne de production, de distribution, d'échange et de consommation.

Social Economy Europe souligne que les organisations qui composent l'économie sociale sont clairement identifiées et ne peuvent être noyées dans un concept flou où toute entreprise ayant peu ou prou un objectif social pourrait appartenir à l'économie sociale. L'utilisation indistincte des différents concepts (entrepreneuriat social/entreprise sociale, « social business », responsabilité sociale des entreprises, mesure de l'impact social) empêche un développement cohérent et ambitieux de l'économie sociale au niveau européen.

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL/ENTREPRISE SOCIALE

Pour la Commission Européenne, l'expression «entrepreneuriat social» recouvre une vaste gamme d'activités et d'initiatives, dont des initiatives sociales menées dans des entreprises à but lucratif, des entités institutionnalisées poursuivant explicitement un but social, des relations et pratiques qui génèrent des bénéfices sociaux, des tendances entrepreneuriales dans des organisations sans but lucratif et des projets développés dans le secteur public. Ces initiatives peuvent être entreprises par des individus, des associations sans but lucratif, des agences publiques ou des organisations sans but lucratif en partenariat avec des entreprises à but lucratif, dans une tentative de concilier le profit de l'entreprise avec un engagement de responsabilité sociale. L'entrepreneuriat social n'a pas nécessairement une vocation de production. En règle générale, il est interprété comme une activité entreprise par des individus ou groupes spécifiques, sans faire référence aux contraintes et attributs organisationnels (modèles de gouvernance, non distribution du profit, etc.) qui soutiennent la poursuite des objectifs sociaux »⁸.

L'entrepreneuriat social trouve sa source principale parmi les douze mesures reprises dans l'Acte⁹ pour le Marché unique visant à relancer l'économie européenne et à créer des emplois. Aujourd'hui force est de constater que les textes¹⁰ qui ont suivi, ont mis la priorité sur les initiatives qui opèrent principalement dans le secteur social et visent un public vulnérable ou luttent contre la pauvreté, ce qui limite ses capacités d'actions. Une évolution des textes, plus ouvert aux structures de l'ensemble de l'économie sociale et aux projets collectifs, apparaît nécessaire pour développer tout le potentiel d'innovation sociale.

8 Commission européenne, Économie sociale et entrepreneuriat social - Guide de l'Europe sociale - Volume 4 (29/04/2013).

9 COM (2011) 206 final, Acte pour le Marché unique.

10 COM(2011) 682 final, Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au coeur de l'économie et de l'innovation sociales.

COM(2011) 609 final, Règlement du Parlement européen établissant un programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale.

Au-delà du soutien à un nouveau type d'entrepreneuriat, l'appui aux initiatives d'économie sociale déjà existantes, qui ont un fort potentiel de développement peut contribuer largement et durablement à la création de nouveaux emplois. Dans une vision plus large d'une véritable transition économique, le seul soutien à l'entrepreneuriat social est nettement insuffisant et ne doit pas être considéré comme le nouvel instrument pour la cohésion sociale et le développement.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Les organisations de l'économie sociale ne sont pas les seules à accomplir des missions sociales ou environnementales. En effet, les entreprises de tous les secteurs économiques, y compris du secteur public et de l'économie sociale, peuvent se réclamer de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), définie par la Commission européenne dans son livre vert de 2001¹¹ comme l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales. Les acteurs de l'économie sociale se félicitent de la diffusion de pratiques liées à la RSE au-delà des sphères de l'économie sociale et du secteur public.

Néanmoins, la RSE constitue un simple outil, non-contraignant et indépendant de la mission de l'entreprise, détourné par certaines grandes firmes à des fins de marketing.

Si les pratiques de la RSE peuvent contribuer à réduire les impacts environnementaux ou sociaux liés aux activités de production, la RSE mise en œuvre par des entreprises de l'économie sociale intègre les considérations sociales et environnementales au sein même de leur mission et de leur fonctionnement et s'en distingue ainsi.

LE « SOCIAL BUSINESS »

Le « social business » et l'économie sociale, au sens où les acteurs de l'économie sociale l'entendent, sont bien différents. Le « social business » consiste à promouvoir le social en tant que marché, il s'inscrit dans le système économique capitaliste classique.

Le « social business » n'entend pas répondre aux critères de base de l'économie sociale que sont la lucrativité limitée, la gouvernance démocratique, l'absence d'un actionariat... En d'autres termes, les tenants du « social business » le présente comme une forme nouvelle de l'entreprise ou de la micro entreprise qui développe ses activités dans le social en empruntant les règles de fonctionnement, de gestion, d'organisation telles quelles pratiquées par les entreprises classiques, parfois appuyées et soutenues par celles-ci.

Ainsi, Social Economy Europe regrette, dans le contexte européen, l'emploi de l'expression ambiguë de « social business », car elle introduit une confusion qui consiste à faire du social un marché sans insister sur les spécificités de l'économie sociale qui consistent à développer des modes de gestion alternatifs : gouvernance démocratique, participation, entrepreneuriat collectif...

11 COM 2001 366 final, LIVRE VERT - Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises.

LA MESURE DE L'IMPACT SOCIAL

L'Union européenne souhaite mesurer l'impact des « entreprises sociales » pour démontrer leur capacité à contribuer au redressement économique et social de l'Union européenne. L'UE s'emploie à développer une méthode afin de mesurer les gains socio-économiques de ces entreprises et leur impact sur la communauté. Une telle mesure pourrait avoir des effets multiples, notamment en matière d'investissements et d'accès aux financements. L'enjeu est donc de taille !

S'il s'avère positif que l'UE s'intéresse davantage aux « entreprises sociales » comme vecteur de reprise économique, et se dote d'outils permettant une mesure objective de leur activité, il ne faudrait toutefois pas voir l'économie sociale se diriger vers le tout « quantifiable » et une standardisation à outrance, au risque de perdre en diversité, originalité et de soutenabilité.

L'économie sociale doit préserver ses spécificités. L'objectif est, dès lors, de créer un dispositif de mesure plus qualitatif qui réponde à des critères pertinents et adaptés aux missions que poursuivent les entreprises de l'économie sociale. Dans cette perspective, les entreprises de l'économie sociale soutiennent la mesure de l'utilité sociale.

Ainsi, il est essentiel d'identifier les finalités de la mesure de l'impact social avant de s'y engager. Savoir à quelles fins la démarche est entamée permettra de mieux s'en sortir et de contourner le risque de quantophrénie (maladie de la mesure) propre à ceux qui au lieu de mesurer pour mieux comprendre, ne veulent comprendre que ce qui est mesurable.

II. L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AFFIRMATIONS

L'ÉCONOMIE SOCIALE A BESOIN D'EUROPE COMME L'EUROPE A BESOIN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Le potentiel de croissance de l'économie sociale dans le contexte de crise économique et sociale a été souligné à de multiples reprises. En effet, « l'économie sociale a largement prouvé sa résilience dans une situation économique défavorable »¹². L'économie sociale est non seulement un modèle résilient en temps de crise mais elle continue à se développer et à croître alors que d'autres secteurs économiques peine à s'en sortir¹³.



10,3% de l'emploi en France soit 2,33 millions de salariés
11,8% de l'emploi en Belgique soit 367 664 de salariés
2 215 175 personnes employées en Espagne
7% de l'emploi total au Luxembourg, un pourcentage qui a presque doublé depuis 2000.



8,3 % = taux de croissance de l'emploi en Belgique entre 2009 et 2013
L'économie espagnole a créé 190 000 emplois entre 2008 et 2014 à travers la création de 29 000 entreprises
En Italie, le nombre d'employés a augmenté de 39,4% au cours des dix dernières années. Le secteur emploie aujourd'hui 2,2 millions de personnes.



En France, plus de 67% des salariés sont des femmes
En Belgique, 66% des postes de travail sont occupés par des femmes
En Espagne plus de 50% des emplois sont féminins



Zoom sur la France... L'économie sociale y est présente dans tous les secteurs d'activité ; 1ier employeur du secteur social (62% des emplois), du sport et des loisirs (55% des emplois) et le 2ième employeur des activités financières, bancaires et d'assurances (30% des emplois), 27% des emplois dans les arts et spectacles et 19% des emplois dans l'enseignement.



Le marché européen des assurances mutuelles et coopératives, c'est :
29,8% de part du marché
373,5 milliards d'EUR en revenus de primes
2,4 trillion d'EUR d'actifs totaux
Plus de 450 000 personnes employées
Env. 390 millions d'assurés/sociétaires

¹² Observatoire européen de l'Économie sociale, Renouveau de l'intergroupe économie sociale du Parlement européen, Février 2015, in <http://www.ess-europe.eu/fr/news/renouveau-de-lintergroupe-economie-sociale-du-parlement-europeen>.
¹³ AVISE (ZAPALSKI, E.), Grèce - L'économie sociale et solidaire boostée par la crise économique, Septembre 2014, in <http://www.avise.org/actualites/leconomie-sociale-et-solidaire-boostee-par-la-crise-economique>.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLUTION STRUCTURELLE DE SORTIE DE CRISE¹⁴

Cette contribution de l'économie sociale à la sortie de crise tient aux raisons qui sont liées à la nature particulière des entreprises et organisations de l'économie sociale, leurs règles spécifiques et leurs engagements sociaux.

Tout d'abord, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus se traduit dans des pratiques positives telles que : la rémunération limitée du capital au profit de l'investissement et du développement de la structure, un meilleur partage des excédents en faveur des salariés/membres/affiliés/parties prenantes/usagers, l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail, l'affectation des excédents à d'autres projets à finalité sociale au-delà des contraintes réglementaires, des horaires de travail mieux adaptés aux contraintes de la vie privée, et une forte stabilité de l'emploi (taux de rotation inférieur, maintien au travail des personnes âgées et intégration des femmes).

Ensuite, leurs engagements sociaux sont le résultat de leur mode de gouvernance, qui laisse la place à un consensus dans le respect de la démocratie représentative. Ce consensus permet aux entreprises de l'économie sociale de bénéficier au niveau interne d'une adhésion des travailleurs aux objectifs poursuivis et à la manière dont ceux-ci sont mis en œuvre.

Ainsi, ce fonctionnement particulier a permis de démontrer que :

- L'économie sociale parallèlement à l'intervention publique constitue un « amortisseur » à court terme en période de crise (résilience, primauté de l'humain dégageant l'économie sociale des strictes logiques de profits,...) ;
- Si ses caractéristiques sont mises à profit opportunément, il est permis d'affirmer que l'économie sociale fait partie intégrante des éléments à prendre en considération pour une sortie structurelle de la crise (anticipation et réponse aux besoins non-encore satisfaits, aux évolutions structurelles,...) et pour un nouveau modèle de croissance économique.

Les rapporteurs de l'étude sur « L'économie sociale dans l'Union européenne »¹⁵ ont mis en exergue le fait que certains pays durement frappés par la crise comme l'Espagne, la Grèce ou encore le Portugal, se sont dotés de lois nationales sur l'économie sociale. Cependant, bien qu'elles aient été adoptées dans un contexte de crise, ces législations trouvent, dans la plupart des cas, leurs fondements avant la crise et répondent, en réalité, à une demande de la société et à une reconnaissance du secteur.

Ces structures prennent en compte ce que ni l'économie de marché, ni l'économie publique n'arrivent à appréhender, tout en proposant des réponses économiques viables et complètes par leurs valeurs d'innovation. Elles doivent avoir toute leur place dans notre société à la recherche d'un monde de développement plus soucieux de l'Humain et plus respectueux de l'environnement.

14 Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), L'économie sociale dans l'Union européenne. Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), 2012, in <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>.

15 Union européenne - Comité Économique et Social Européen (CESE), L'économie sociale dans l'Union européenne - Rapport de José Luis Monzón et Rafael Chaves, 2012, in <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE CULTURE PARTICIPATIVE ET UN ANCRAGE TERRITORIAL

Aux côtés des entreprises privées à capitaux et des entreprises publiques, les entreprises de l'économie sociale traduisent une culture participative, conciliant dimensions sociales, économiques et financières.

Responsable dans les domaines de la production ou de la prestation de services, les entreprises de l'économie sociale dispose d'une capacité d'adaptation, d'innovation sociale et de réactivité face aux nouveaux besoins des citoyens.

Dotées d'une structure démocratique interne fondée sur un mode de gestion participatif, les entreprises de l'économie sociale disposent d'une capacité de création de richesse qui ne se mesure pas uniquement par du capital financier mais aussi et surtout par du capital social.

La gouvernance démocratique est un des fondements de l'économie sociale. En vertu du principe « une personne - une voix », la participation active aux décisions ne découle pas de la propriété d'un capital. La gestion démocratique peut être directe ou représentative selon les formes d'entreprises d'économie sociale. Elle favorise l'implication de chacun et garantit l'indépendance et l'autonomie des entreprises.

Cette volonté de promouvoir la démocratie économique, oblige l'économie sociale à développer des stratégies fortes « d'empowerment », (formation, éducation, information, transparence, renforcement des capacités et des compétences...). À la fois moyen pour pratiquer pleinement la démocratie et la gestion efficace de l'entreprise et à la fois objectif pour rendre l'être humain maître de sa destinée, l'empowerment est un instrument puissant de progrès social.

La conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général est renforcée par un ancrage territorial fort qui en fait des entreprises pérennes, non soumises aux risques de délocalisations, intégrant une dimension d'investissement à long terme dans le capital humain.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, CRÉATRICE D'EMPLOIS DE QUALITÉ

Les entreprises de l'économie sociale procurent des emplois de qualité, de proximité, participent à l'insertion sociale et au développement local.

Elles sont créatrices d'emplois :

- De manière directe, par l'ensemble des organisations de l'économie sociale, organisations qui ont connu une forte croissance ces dernières années ;
- Par la mise en œuvre de programmes de recrutement et de perfectionnement des compétences ;
- De manière indirecte, grâce aux initiatives d'économie sociale impulsées par les acteurs eux-mêmes à travers de l'entrepreneuriat collectif comme les coopératives ;
- Par la diffusion d'initiatives d'économie sociale dans tous les secteurs de l'économie et par sa capacité à intégrer les innovations sociétales créatrices d'emplois d'avenir.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE ÉCONOMIE TRANSVERSALE

L'économie sociale s'imbrique dans les politiques économiques en étant un acteur majeur des politiques sociales. Les activités des entreprises de l'économie sociale ne sont pas guidées par des critères uniquement de marché ou de croissance. Le développement, la rentabilité à deux chiffres, les bénéfices ne sont pas les objectifs ultimes mais la contribution à l'intérêt général, à la cohésion sociale, au bien-être de nos sociétés et des adhérents.

À ce titre, les politiques liées à l'économie sociale sont à inscrire de manière transversale dans toutes les politiques du marché intérieur. Ces politiques ne doivent pas être uniquement des instruments en faveur de la libre circulation des biens, des services et des capitaux mais aussi des moyens au service de l'amélioration des conditions de vie des citoyens européens.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIÉTAL

Parce qu'elle repose sur des fondements démocratiques et de liberté d'adhésion, l'économie sociale ne s'est jamais cantonnée uniquement aux publics vulnérables mais ambitionne de répondre à l'ensemble des besoins sociétaux.

La dimension sociétale et les potentialités du mouvement de l'économie sociale poussent ses entreprises à être en première ligne pour répondre aux problèmes posés par nos sociétés modernes :

- D'une part, les entreprises de l'économie sociale sont des structures d'offres innovantes dans de nombreux domaines, en lien avec les besoins sociétaux sur les territoires, le plus souvent en amont même de la demande des pouvoirs publics locaux, régionaux et de l'Etat.
- D'autre part, les entreprises de l'économie sociale disposent d'une capacité de réponses importantes sur les questions sociales. Par exemple, elles prestent de nombreux services aux personnes et aux familles, notamment sous la forme de services de proximité pour les personnes dépendantes (pas nécessairement âgées) ou pour les personnes handicapées.
- Enfin, elles sont en capacité de répondre aux besoins sociaux face à un désengagement des Etats ou à l'urgence sociale dans des situations de crise qui touchent les personnes les plus vulnérables.

Bon nombre de ces activités sont menées dans le cadre de partenariats pluriels pouvant impliquer non seulement les pouvoirs publics, mais également d'autres entreprises de l'économie sociale. Lorsqu'il s'agit de services aux personnes, ils entrent très fréquemment dans le cadre de ce qui est qualifié, au niveau européen, de « services d'intérêt général ».

En matière d'emploi, les entreprises de l'économie sociale favorisent la possibilité d'« entreprendre » tant pour des personnes hautement qualifiées que pour des personnes moins bien formées mais qui disposent d'une solide expérience professionnelle. Les entreprises de l'économie sociale attirent un public allant des « jeunes » diplômés de grandes écoles aux entrepreneurs de tout horizon, soucieux d'une économie plus responsable, désireux d'investir dans l'humain.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN MODÈLE DE SOLIDARITÉ

Suivant le modèle des « parties prenantes » (dimension participative), les bénéficiaires des services ne sont pas seulement des « consommateurs » : ils sont aussi des « utilisateurs » et des « citoyens ». Nos organisations recherchent en permanence l'équilibre entre d'une part les dynamiques nécessaires à la création de richesses et d'autre part, la cohésion de la société, notamment grâce à des mécanismes de solidarité, de redistribution et de mutualisation.

Le fait que des entreprises de l'économie sociale aient des membres est un élément distinctif par rapport aux autres formes d'entreprise. L'adhésion des membres est volontaire et ouverte dans les coopératives, les mutuelles et les associations (à noter que les fondations ainsi que quelques autres formes d'organisation de l'économie sociale n'ont pas de membres). Membres sociétaires ou adhérents, tous sont directement liés à l'organisation de l'entreprise.

En cherchant à répondre à des attentes individuelles par une action collective, l'économie sociale met en commun des ressources et/ou des activités pour satisfaire les besoins de tous.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'INNOVATION SOCIALE

S'appuyant sur des stratégies multidimensionnelles, l'économie sociale représente un espace pour l'innovation sociale, décisif pour le développement social et le développement économique, particulièrement à l'échelon local.

En effet, à l'écoute des motivations et des requêtes émanant des acteurs locaux, les organisations de l'économie sociale agissent comme catalyseur de créativité sociale par le développement de services novateurs dans une large variété de domaines. À titre illustratif, nous pouvons évoquer :

- La reprise d'entreprises par les salariés à travers la création de coopératives qui permet de sauver des emplois et du savoir-faire, montrant la résilience de ces entreprises en Europe ;
- Les projets environnementaux : des projets d'énergies alternatives, de valorisation des déchets, intensifs en facteur « travail » à la fois non-qualifié et vecteur d'intégration et hautement qualifié ;
- Les initiatives en matière de santé : face aux difficultés que connaissent les gouvernements dans le financement des soins de santé, les organisations de l'économie sociale, dont les mutualités, se présentent comme sources de réponses, notamment par l'extension de leurs pôles de compétences aux services de proximité dotés d'un contenu relationnel élevé tels que les services de soins à domicile pour les personnes âgées ;
- Elles informent également les assurés sociaux sur les bonnes pratiques de prévention et de soins, et ce dans des domaines clés et innovants tels que l'aide familiale, l'obésité ou les maladies chroniques ;

- Elles développent des services financiers fondées sur une mutualisation solidaire et sur une participation réelle de l'ensemble des adhérents aux décisions.

Toutes ces actions visent à faire progresser les comportements de soins, de prévention et d'éducation à la santé, au-delà d'une finalité financière, afin de construire les systèmes de santé les plus adaptés aux besoins et à leur évolution.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Basée sur la personne en tant qu'agent économique, l'économie sociale remplit toutes les conditions pour être un acteur de première ligne dans les pays en développement. Elle est proche des systèmes traditionnelles d'organisation des communautés locales et donc peut être facilement perçue par eux comme solution possible à leurs problèmes de développement. Elle contribue donc au développement des sociétés ainsi qu'à la prise de responsabilité et à l'implication (« *empowerment* ») des populations.

UNE ÉCONOMIE SOCIALE, PAS UNE ÉCONOMIE SUBVENTIONNÉE

Contrairement aux idées reçues, l'économie sociale n'est pas l'économie des organisations subventionnées (subventions du secteur public, contrat de subvention).

L'Union européenne ne peut donc pas se limiter à considérer l'économie sociale comme une économie à subventionner pour réparer les dégâts d'une économie dite « classique ». L'Union européenne et l'économie sociale doivent s'inscrire dans un processus pour co-construire une Europe du bien-être social, de l'innovation qui bénéficie à la cohésion sociale, à l'initiative collective,...aux Européens.

ET, AINSI,...

UN MOTEUR CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

En répondant par l'innovation sociale à des besoins non-encore satisfaits, les entreprises de l'économie sociale participent au développement de l'Union européenne. À ce titre, de nombreuses entreprises promeuvent le renforcement des compétences de leurs employés.

Par leur fonctionnement sur le long terme et leur impact environnemental, elles façonnent un développement durable. Les entreprises de l'économie sociale développent souvent des politiques pour réduire leurs émissions, leurs déchets et l'utilisation des ressources naturelles.

De plus, par leur accent mis sur l'humain et la cohésion sociale, elles créent des emplois durables pour tous les types de publics, y compris en faveur des publics prioritaires éloignés de l'emploi (femmes, jeunes, peu diplômés, seniors,...).

En d'autres termes, l'économie sociale contribue à deux des cinq axes majeurs de la Stratégie « Europe 2020 » : un emploi pour 75 % des personnes de vingt à soixante-quatre ans et « la réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale »¹⁶.

Les entreprises de l'économie sociale attendent des politiques européennes une capacité de régulation et une prise en compte de leur démarche de développement à la fois économique et social.

La reconnaissance juridique, au niveau européen, des différentes formes de modèles d'entreprendre de l'économie sociale, de leurs modes de fonctionnement et de leurs principes de gouvernance est absolument nécessaire et utile au regard de la multiplication des législations et des réglementations qui les impactent.

Aujourd'hui, l'absence de ce cadre clair désavantage les entreprises et organisations de l'économie sociale et fausse la concurrence avec les autres formes d'entreprises au niveau européen.

De ce fait, les entreprises de l'économie sociale se trouvent mises en concurrence avec d'autres types d'entreprises au sein du marché intérieur, sans, toutefois, disposer des outils nécessaires pour que cette concurrence soit juste et équitable.

L'Union européenne doit mettre en place un écosystème équitable et équilibré qui prenne en compte les spécificités de l'économie sociale afin de faire profiter le Marché Unique de tout le potentiel et contribution de ces entreprises au développement socio-économique de l'Europe.

¹⁶ GUÉRARD, S., L'Union européenne, un tremplin glissant pour l'économie sociale, L'Humanité, Les Rendez-Vous de l'Economie Sociale et Solidaire, 4 novembre 2014, in <http://www.humanite.fr/union-europeenne-un-tremplin-glissant-pour-leconomie-sociale-556500>.

III. REPRENDRE L'INITIATIVE

UN NÉCESSAIRE PLAN D'ACTION MULTIDIMENSIONNEL POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE SOCIALE

Social Economy Europe se réjouit de constater que sa proposition de lancer un plan ou initiative européenne pour l'ensemble de l'économie sociale a été reprise dans les conclusions de la conférence européenne « Unlocking the potential of the Social Economy for EU Growth: the Rome Strategy » tenue dans la capitale italienne, à la fin 2014, dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'UE.

Un tel plan d'action passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives qui ont, pour objectifs, de connaître et de faire connaître le potentiel de l'économie sociale à tous les niveaux de décision. Il permet ainsi d'assurer la cohérence entre les initiatives des institutions européennes, les États Membres, les pouvoirs régionaux et locaux pour tirer avantage de la contribution de l'économie sociale aux objectifs de développement de l'Europe, notamment de la Stratégie UE 2020.

Social Economy Europe rappelle aux États Membres l'importance de tirer parti des capacités de l'économie sociale dans leurs programmes et de l'inclure dans leurs accords de partenariat avec la Commission européenne dans la définition des plans des autorités nationales relatifs aux modalités d'utilisation des ressources du Fonds Social Européen.

Social Economy Europe rappelle que les États Membres devraient consulter les organisations représentatives de l'économie sociale dans la détermination des priorités de financement, de conception et de mise en œuvre des stratégies d'investissement les plus efficaces des fonds structurels.

Social Economy Europe rappelle que le processus de construction européenne nécessaire pour le développement de l'économie sociale s'articule à plusieurs niveaux :

- Les cadres nationaux ou régionaux existants permettent de construire un cadre de référence qui peut avoir un « effet tâche d'huile » au sein des instances européennes ;
- Une fois institué, ce cadre européen peut avoir un effet structurant pour les cadres nationaux moins avancés ou inexistantes ;
- Ces mouvements ascendants et descendants entre niveaux européen, national et régional peuvent aussi être utiles pour les diverses initiatives locales qui y trouvent une source d'inspiration pour alimenter les échanges d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques.

Social Economy Europe appelle à une optimisation du cadre législatif en matière de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG). Cela passe notamment par la formalisation d'un cadre européen légal pour les Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) et d'une politique spécifique reconnaissant le rôle qu'occupent les entreprises de l'économie sociale en tant que prestataires de services. Et cela, tout en préservant la fonction essentielle et le large pouvoir d'appréciation des États Membres pour organiser, planifier, financer et faire exécuter les Services d'Intérêt Général.

Social Economy Europe met en lumière, dans le cadre de la clause sociale horizontale reprise à l'article 9 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'importance de faire subir à toutes les règles et procédures, un « screening » pour vérifier si elles contribuent ou non à la réalisation des objectifs définis par les dispositions de l'article 9 du TFUE (tout comme de l'article 14 du TFUE et du Protocole n°26 sur les SIG).

Social Economy Europe demande d'exclure de tous les accords commerciaux (TTIP, CETA et TISA) tout mécanisme d'arbitrage international (notamment du « système de règlement des différends entre investisseurs et États » présenté comme élément central du TTIP) et de tous les Services d'Intérêt Général du champ d'application des accords.

CONNAÎTRE ET FAIRE RECONNAÎTRE LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

- Fournir des lignes directrices et soutenir un programme de formation pour le développement de l'économie sociale dans un certain nombre d'États Membres.
- Améliorer la compréhension et la connaissance du potentiel de l'économie sociale au niveau des États Membres et mettre en exergue le rôle primordial des collectivités régionales, locales et territoriales dans le développement de l'économie sociale (l'entrepreneuriat social inclus).
- Renforcer la prise en compte de l'économie sociale par la participation des organisations de l'économie sociale dans la formulation des politiques publiques et de leur suivi (monitoring).

ACTIONS POLITIQUES

- Poursuivre la discussion sur le concept d'entreprise sociale, dans le cadre d'un plan plus vaste et global destiné à soutenir et à promouvoir l'économie sociale, ses principes, sa gouvernance et ses valeurs.
- Créer une méthode ouverte de coordination entre les États Membres en vue de :
 - faire converger les politiques nationales en matière d'économie sociale et de partager des objectifs en faveur de la création d'emplois, d'insertion sociale et de promotion de l'entreprenariat,
 - encourager les échanges de bonnes pratiques et de susciter une amélioration progressive dans la prise en compte de la nature de l'économie sociale par les États Membres, notamment dans les domaines de la fiscalité, des prêts, des contraintes administratives et des mesures de soutien aux entreprises de l'économie sociale.
- Appuyer les activités de l'Intergroupe « Économie sociale » du Parlement européen.
- Intégrer les entreprises de l'économie sociale dans le « Small Business Act » en respectant leurs spécificités de fonctionnement.
- Reconnaître les différents modèles de l'économie sociale au niveau européen par des outils législatifs et/ou réglementaires et poursuivre les travaux en faveur de la prise en compte juridique, législative ou réglementaire, des spécificités de gouvernance des assureurs mutualistes et coopératifs dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2.
- Effectuer un inventaire des écosystèmes financiers les plus adaptés aux entreprises de l'économie sociale pour toutes les étapes du cycle de vie et partager les outils existants.
- Faciliter l'échange de meilleures pratiques ainsi que de modèles de développement d'entreprises et de programmes de formation.
- Organiser une étude et une audition sur le rôle des entreprises de l'économie sociale dans les pays sortant d'une crise et sur le type de soutien nécessaire.
- Lancer une étude sur la valeur ajoutée des entreprises de l'économie sociale par rapport à d'autres modèles d'entreprise.
- Considérer le « Paquet Investissement » annoncé par le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker non seulement dans une perspective d'investissements matériels mais également d'investissements sociaux incluant les acteurs de l'économie sociale, suivant les mêmes principes que les Fonds Structurels.

THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

- Demander aux États Membres d'effectuer une transposition de la directive « marchés publics » favorable aux entreprises de l'économie sociale. Les nouvelles règles sur les marchés publics (clauses sociales et environnementales) représentent une occasion de positionner l'économie sociale en tant que prestataire de biens et services et constituent un enjeu pour les structures d'économie sociale soumises aux marchés publics.
- Demander à la Commission européenne la rédaction des lignes directrices sur la mise en œuvre des nouvelles règles et dispositions pour la passation des marchés publics qui soulignent et indiquent les nouvelles possibilités présents dans la directive pour développer l'économie sociale.
- Demander aux États Membres d'indiquer de quelle manière les programmes opérationnels des Fonds structurels, notamment du Fonds Social Européen (FSE), sont mis en œuvre pour soutenir l'économie sociale. En effet, le FSE identifie la promotion de l'économie sociale comme une priorité pour faciliter l'accès à l'emploi, la promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.
- Assurer le suivi du principe de partenariat dans les États Membres et faire en sorte qu'il soit maintenu de telle sorte que les organisations représentatives de l'économie sociale soient consultées.
- Réviser et compléter la cartographie sur l'économie sociale en concertation avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur.

INNOVATION SOCIALE

- Faire en sorte que les politiques liées à l'économie sociale et à l'innovation sociale soient liées (en rappelant l'imbrication entre les notions d'économie sociale et d'innovation sociale et en établissant des connexions plus étroites entre ces notions).
- Continuer à utiliser, enrichir et mieux exploiter la « Social Innovation Platform » (Plateforme pour l'Innovation Sociale).

MODÈLES FINANCIERS

- Rassembler et partager les informations relatives aux mécanismes financiers les mieux adaptés aux entreprises de l'économie sociale.
- Approfondir les travaux sur la mesure de l'impact social en dépassant les indicateurs quantitatifs (indicateurs basés sur des ratios de performance économique, mesure « SROI »¹⁷ et en veillant à l'adéquation avec l'utilité sociale :
 - Préserver le modèle de l'économie sociale et rester vigilant sur la mesure de l'impact social qui ne doit pas être réduite à des indicateurs quantitatifs,
 - Intégrer des indicateurs sociaux dans la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et les rapports relatifs aux Programmes Nationaux de Réforme (PNR) ;
- Créer un fonds spécifique pour les entreprises de l'économie sociale afin de soutenir l'innovation sociale.
- Créer une plateforme de financement participatif pour les entreprises de l'économie sociale.
- Renforcer les possibilités de micro-financement pour les entreprises de l'économie sociale.
- Appuyer le développement du financement par des « fonds de capital-risque » social qui fournissent des financements bénéficiant du soutien de l'UE.
- Renforcer les possibilités d'investissement à long terme pour les entreprises de l'économie sociale en levant les contraintes réglementaires qui pénalisent ce type d'investissement.

¹⁷ Développé à la fin des années 90 par un fonds de capital-risque philanthropique californien, le « Retour Social Sur Investissement » - « Social Return on Investment » est un concept (non exclusif et en constante évolution) destiné aux organisations à finalité sociale qui veulent comprendre, mesurer et valoriser leur impact social, en complément de leurs résultats financiers. En effet, les organisations qui connaissent et rendent compte de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux se donnent les moyens d'être plus durables que les autres.

NOTES



COMITÉ EUROPEO DE ASOCIACIONES E INTERÉS PÚBLICO,
EUROPEAN COUNCIL OF ASSOCIATIONS OF SOCIAL INTEREST



ESS
France

© SOCIAL ECONOMY EUROPE, 2015

ÉDITEUR RESPONSABLE :
ALAIN COEUR

CONTACT@SOCIALECONOMY.EU.ORG
WWW.SOCIALECONOMY.EU.ORG